



## **Communiqué de presse**

### **Rencontre avec la société civile**

**Rabat, 27 avril 2017**

A l'Initiative de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, les autorités marocaines ont mis en place, depuis 2013, une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, qui a pour vision d'assurer une meilleure intégration des immigrés et une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable.

A côté des différents programmes d'intégration éducative, culturelle, sociale et économique des migrants, de cette stratégie, le programme « Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains » répond à l'objectif de maîtriser les flux migratoires selon une approche humaniste et respectueuse des droits de l'homme. Il porte aussi sur la maîtrise de l'effectif d'immigrés irréguliers présents sur le territoire.

La conduite de l'opération exceptionnelle de régularisation de la situation de séjour des étrangers est une action majeure de ce programme. La première phase de cette opération conduite du 02 janvier au 31 décembre 2014 a permis la régularisation de la situation de plus de 5000 syriens représentant 23% de l'effectif global.

La deuxième phase d'intégration des personnes en situation irrégulière, lancée le 16 décembre 2016 a enregistré des demandes de ressortissants de 100 pays dont des syriens.

Conformément au droit international, les autorités marocaines ont procédé à l'institution d'une Commission ad-hoc, placée sous l'autorité du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, chargée de l'audition des demandeurs d'asile, dans l'attente de la mise en place d'un nouveau système national d'asile. Cette Commission a confirmé jusqu'à janvier 2017, 1089 demandeurs d'asile syriens dans leur statut de personnes nécessitant une protection internationale.

Le Royaume du Maroc, conformément aux Très Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, Que Dieu L'Assiste, assume pleinement pour sa part, ses responsabilités à l'égard des populations syriennes.

Son voisin, l'Algérie, doit assumer, également, sa responsabilité politique, humaine et morale à l'égard de cette situation. Il est immoral et contraire à l'éthique de manipuler la détresse morale et physique de ces personnes, pour semer le trouble au niveau des frontières maroco-algériennes. De telles pratiques n'ont pour objectif que générer des flux migratoires massifs et incontrôlables vers le Maroc et porter préjudice à sa politique migratoire hautement saluée à l'échelle internationale par des Organisations internationales et Organes spécialisés de l'ONU, Gouvernements et Représentations diplomatiques, Organisations de la société civile spécialisées dans l'appui aux migrants et réfugiés et ONGs œuvrant dans le domaine des droits de l'homme. Ceci est d'autant plus désolant à un moment où la communauté internationale appelle à un Pacte mondiale pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.